

## V.3

## Créer un accès au contrôle du statut vaccinal, aux conseils en matière de vaccination et à la vaccination dans les établissements de formation des degrés secondaire II et tertiaire

### MARCHE À SUIVRE

En collaboration avec d'autres cantons et des écoles des degrés secondaire II et tertiaire, les **autorités sanitaires cantonales** et les autorités cantonales en charge de la formation analysent, en tenant compte des expériences faites [V.1, V.2] – notamment celles en lien avec la mise en œuvre de la vaccination contre le COVID-19 – la **possibilité de créer des accès à des conseils en matière de vaccination, à des contrôles du statut vaccinal et à la vaccination pour les écoliers, les étudiants et le personnel des écoles des niveaux secondaire II et tertiaire**. De plus, elles clarifient les **questions de financement** qui en découlent ainsi que les rôles des acteurs impliqués.

Il s'agit par exemple de vérifier si la **remise d'informations sur la vaccination, le contrôle du statut vaccinal, les recommandations en matière de vaccination et la vaccination elle-même peuvent être organisés via les autorités scolaires cantonales**. À l'occasion de la journée d'information des institutions ou au début des études, des contrôles du statut vaccinal, l'ouverture d'un carnet de vaccination électronique [I.3], des recommandations de vaccination spécifiques et, le cas échéant, la possibilité directe de se faire vacciner pourraient être proposés sur place. Par ailleurs, il est envisageable de signer des accords avec les institutions de santé qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires (y c. les médecins et les pharmaciens) situées à proximité des hautes écoles / écoles professionnelles, afin que les étudiants puissent s'y faire vacciner gratuitement.

En se fondant sur les résultats de l'analyse, les autorités sanitaires cantonales et les autorités cantonales en charge de la formation étudient les possibilités qu'elles ont de **mettre en œuvre des mesures correspondantes**. Elles définissent la planification de la procédure, déterminent les rôles des acteurs responsables et les informent de leurs compétences.

En outre, les autorités cantonales examinent l'**organisation d'actions spécifiques à la vaccination dans les écoles des degrés secondaire II et tertiaire**, par exemple, dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination ou d'autres journées similaires au cours desquelles les étudiants peuvent se faire vacciner gratuitement.

### OBJECTIF

*Les adolescents et les jeunes adultes ayant atteint l'âge de décider eux-mêmes de leur statut vaccinal sont sensibilisés à la vaccination. La création d'accès facilités aux offres d'information et de vaccination leur permet d'être mieux conseillés, de manière plus ciblée, et de prendre une décision en toute connaissance de cause.*

#### Axe d'intervention

Communication et offres pour la population

#### Domaine d'action

2b

Favoriser l'accès à l'information et aux vaccinations à l'école et dans les crèches

**DIRECTION****Cantons****PARTENAIRES  
DE MISE EN ŒUVRE****CDS et CDIP** (contribution à l'élaboration des recommandations et des concepts types)**Écoles des degrés secondaire II et tertiaire et, le cas échéant, d'autres acteurs** (création d'accès dans les écoles des degrés secondaire II et tertiaire)**pharmaSuisse** (intégration des pharmacies)**RESSOURCES****Cantons** : ressources financières et humaines pour la structuration et la mise en place d'accès à la vaccination dans les écoles des degrés secondaire II et tertiaire (personnel, administration, infrastructure, etc.)**CDS, CDIP, pharmaSuisse** : ressources humaines**Écoles des degrés secondaire II et tertiaire et, le cas échéant, autres acteurs** : ressources humaines et, si besoin est, financières**GROUPES CIBLES**

Étudiants et autres personnes intéressées à proximité des hautes écoles ou des écoles professionnelles

**ÉTAPES****2026** : analyse de la situation (y c. concernant les expériences en lien avec la vaccination contre le COVID-19) et analyse des éventuels accès et de la charge financièreDès **2027** : planification de la procédure dans les cantonsDès **2027** : information des acteurs quant à leurs compétences. Ensuite, création d'accès dans les hautes écoles et les écoles professionnelles**INDICATEUR**

» Nombre de cantons ayant une procédure définie en ce qui concerne les offres d'information et de vaccination dans les écoles des degrés secondaire II et tertiaire

**DÉPENDANCES**Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :  
IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles

En coordination avec les mesures :

I.3 Saisie et stockage électroniques de données de vaccination

III.1 Échanges intradisciplinaires et interdisciplinaires

III.2 Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre

V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire

V.4 Accès à bas seuil pour les adultes

VI.3 Levée de la franchise sur les vaccinations

VI.4 Système de notification et stocks obligatoires

VI.5 Prévenir et pallier les pénuries de vaccins